

## Problématique de la participation du public aux procédures de réalisation et d'évaluation des évaluations environnementales au Cameroun

[lien vers le diaporama](#)

Aubin TCHINDA YEFOU  
Directeur Technique  
Rainbow Environment Consult  
Cameroun

*TCHINDA YEFOU Aubin est titulaire d'un Master of Science en gestion de l'eau et de l'environnement, puis d'un DESS en Étude d'Impacts Environnementaux. Il occupe le poste de Directeur Technique au bureau d'études Rainbow Environment Consult qui est l'un des premiers cabinets agréés au Cameroun pour la réalisation des études d'impacts et audits environnementaux. Il a coordonné ou contribué à la réalisation de plusieurs EIE et audits environnementaux dans plusieurs domaines d'activités principalement minier, forestier, routier et énergétique. Comme conseil environnemental de plusieurs entreprises minières avec le cabinet REC, il participe à la mise en œuvre des projets de développement en respectant l'environnement. En plus, il travaille également sur les problématiques telles que la gestion de l'eau, l'estimation des stocks de carbone, les gaz à effet de serre et les formations aux inspections et contrôles environnementaux.*

### Résumé

Le processus des évaluations environnementales (EE) au Cameroun a beaucoup évolué, mais les modalités de participation du public lors de la réalisation et même de la validation des rapports d'études ne sont pas bien définies. Pour cette raison, chaque cabinet d'étude agréé adopte sa propre stratégie lors de la conduite des consultations publiques, raison pour laquelle aucune harmonisation n'est faite à ce niveau. De même, les audiences publiques qui font partie de la procédure de validation des rapports d'EIE détaillées et des audits environnementaux se font au cas par cas et souvent au détriment des parties prenantes au projet qui ne comprennent pas toujours leur portée.

L'objectif de cette étude est de faire une évaluation de la participation du public dans le processus de réalisation et d'évaluation des EE au Cameroun. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser les pratiques actuelles des deux modalités de participation du public que sont les consultations publiques et les audiences publiques, de déceler les faiblesses de la manière dont elles sont conduites aujourd'hui, puis de faire des recommandations pour améliorer les pratiques actuelles.

Les consultations publiques sont menées par le cabinet d'études agréé lors de la réalisation de l'EE et elles consistent à rencontrer les différentes parties prenantes au projet lors des entretiens individuels, des réunions de groupe ou même des réunions communautaires. Ces parties prenantes sont généralement constituées des administrations sectorielles concernées par le projet, des administrations locales, des ONG œuvrant dans la zone d'impact du projet, des autorités traditionnelles et des communautés locales. Ces différentes parties prenantes sont informées, sensibilisées sur le projet et la procédure de réalisation des EE, puis leurs avis (appréhensions, propositions, doléances...) vis-à-vis du projet et de l'étude sont pris en compte lors de la rédaction des rapports.

En ce qui concerne les audiences publiques, elles font partie de la procédure d'approbation des rapports, sont organisées par le Ministère en charge de l'environnement (MINEPDED) et consistent à ouvrir des salles de lecture aux niveaux local, départemental, régional et même national en fonction de l'importance du projet concerné. Dans ces salles de lecture, le rapport de l'EE est disponible pour être relu par les différentes parties prenantes dans le but de vérifier si les mesures environnementales prescrites sont convenables et si les différents avis donnés lors des consultations publiques sont pris en compte dans ce rapport. En cas de non-satisfaction, les concernés notent leurs observations dans les registres ouverts à cet effet. À la fin de ces audiences publiques, un rapport est dressé et permet au MINEPDED de juger de la prise en compte des avis des parties prenantes dans la réalisation de l'EE.

Les principales faiblesses des consultations et audiences publiques sont le manque de dispositif juridique et d'outils définissant les modalités de leur réalisation. Pour cette raison, les résultats de ces consultations et audiences publiques sont souvent mitigés et les parties prenantes aux projets s'interrogent régulièrement sur l'efficacité de ces procédures.

À la suite de cette étude, des recommandations sont faites pour permettre au MINEPDED de mieux définir les modalités de participation du public aux EE au Cameroun. Ces recommandations concernent principalement la mise en place d'un cadre juridique précisant ces modalités et le développement des outils devant faciliter la réalisation des consultations et audiences publiques.